



Pour publication immédiate

Budget participatif : la Ville recrute!

(Mont-Tremblant, le 17 janvier 2020) – La Ville vous invite à devenir membre du nouveau comité de coordination qui travaillera à établir les premiers jalons du budget participatif. La Ville est donc à la recherche de quatre (4) citoyens et citoyennes bénévoles pour siéger à ce comité, dont deux âgés de 17 ans et plus et deux âgés de 12 à 16 ans.

Qu'est-ce qu'un budget participatif?

Le budget participatif est un processus démocratique où les citoyens et citoyennes décident de la façon dont une partie du budget est dépensée. En d'autres termes, ceux-ci sont invités à proposer des projets d'immobilisations suivant certains critères d'admissibilité. Ces projets doivent entre autres être réalisables sur des terrains ou à l'intérieur d'infrastructures appartenant à la Ville de Mont-Tremblant, respecter la réglementation municipale et s'inscrire dans les domaines de compétence de la Ville, comme les loisirs, la culture, la vie communautaire, la sécurité, l'environnement ou les travaux publics. Vers la fin du processus, les projets retenus par le comité de coordination seront soumis au vote de la population. Les projets gagnants seront finalement adoptés par le conseil municipal et réalisés par la Ville de Mont-Tremblant durant l'année suivante.

Le budget participatif de la Ville se divise en deux volets. Le volet général s'adresse aux personnes de 17 ans et plus et le volet jeunesse aux personnes âgées de 12 à 16 ans. Le montant disponible pour chaque volet ainsi que la date des dépôts de projets seront dévoilés le mercredi 19 février, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, lors de la rencontre publique d'information générale, qui, rappelons-le, est obligatoire pour ceux et celles qui voudront déposer un projet.

Quel est le rôle du comité de coordination?

Le comité de coordination procédera à l'analyse de recevabilité des dossiers selon les critères d'admissibilité. Il participera également au processus d'analyse de faisabilité des projets et en déterminera la liste finale.

Les personnes qui désirent déposer leur candidature pour siéger au comité de coordination doivent le faire avant le 11 février à 16 h et doivent obligatoirement résider sur le territoire de Mont-Tremblant. Le formulaire est disponible en ligne au villemont-tremblant.qc.ca. Une version papier est également disponible à la réception de l'hôtel de ville au 1145, rue de Saint-Jovite.

Les personnes qui siégeront au comité de coordination ne pourront pas présenter de projet dans le cadre du budget participatif.

Rappelons que le budget participatif est une priorité d'intervention inscrite dans le Plan stratégique 2019-2023 | Destination 2030.



Ville de
MONT-TREMBLANT

Communiqué de presse

-30-

Source : Service des communications et des relations publiques
Ville de Mont-Tremblant
Téléphone : 819-681-6432
Adresse courriel : fleonard@villedemont-tremblant.qc.ca
Site Internet : villedemont-tremblant.qc.ca